



Politique de no-show

La **clc** vous informe qu'en cas d'impossibilité d'assister à un événement auquel vous vous êtes inscrit, vous devez en informer la **clc** au plus tard la veille dudit événement.

A défaut, la **clc** considérera votre absence comme étant une non-présentation.

Dans ce cas, la **clc** se réserve le droit de facturer des frais (inscription déjà réglée ou non) à raison de :

- 50 euros pour un événement gratuit. Cette somme sera reversée en faveur d'une association sans but lucratif choisie par la **clc**,
- 30% des frais d'inscription pour un événement payant.

En outre, pour tous les événements dont le nombre d'inscrits est restreint, la **clc** se réserve le droit de suspendre la possibilité de s'inscrire aux 3 événements d'après.